

CODE DE VIE

À l'école de la Cité, le code de vie repose sur des valeurs fondamentales qui permettent de bien vivre ensemble, telles que l'accomplissement, la bienveillance et la collaboration. Il définit les comportements attendus et les manquements, en soulignant l'importance de l'assiduité, de la ponctualité et du respect des règles.

Le respect du code de vie permet d'assurer un environnement sain, respectueux et sécurisant pour tous. Chaque élève est accompagné dans son développement grâce à des mesures de soutien et d'encadrement favorisant la responsabilisation. L'utilisation des appareils numériques est guidée afin d'encourager un usage réfléchi, responsable et en lien avec les objectifs éducatifs.

Ensemble, nous créons un cadre propice à l'épanouissement et à la réussite de tous.

Nos valeurs

À l'école de la Cité, nous nous sommes dotés de valeurs qui visent à te guider dans tes actions au quotidien. Nous croyons que celles-ci permettront de t'épanouir tant au niveau scolaire que personnel.

L'Accomplissement c'est :

le résultat positif de nos efforts, de nos actions et de nos objectifs personnels et académiques atteints:

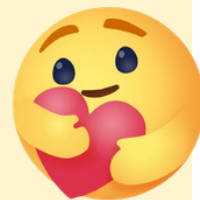
- J'apprends à connaître mes forces et mes défis;
- Je me fixe des objectifs sur le plan personnel et scolaire;
- Je prends les moyens me permettant d'être disposé à apprendre en classe.



La Bienveillance c'est :

prendre soin des autres et de soi-même avec gentillesse, respect et compréhension:

- Je suis tolérant envers les idées et les différences des autres;
- Je suis poli, en gestes et en paroles, avec les autres élèves et les adultes de l'école;
- Je propose mon aide ou celle d'un adulte à un élève dans le besoin.



La Collaboration c'est :

coopérer avec les autres élèves et les adultes, pour atteindre un objectif commun:

- Je mets à profit mes compétences lors des travaux d'équipe;
- Je suis ouvert au soutien des adultes de l'école pour favoriser ma réussite et mon bien-être;
- Je m'implique positivement dans la vie de l'école.



Accomplissement

Comportements attendus

1- J'apporte le matériel nécessaire à mes cours et à mes activités.

2- Je fournis les efforts nécessaires à mes apprentissages.

3- Je fais les travaux dans les délais prévus.

Comportements observables

- J'apporte seulement ce dont j'ai besoin pour mon travail scolaire (crayons, agenda, cartable, cahier d'exercices, etc.).
- J'utilise adéquatement le temps de la pause.
- Je suis présent et j'arrive à l'heure à mes cours.
- J'assiste aux périodes de récupération.
- Je m'informe du travail à compléter auprès de mon enseignant, en cas d'absence.
- J'adopte des habitudes de vie adéquates (sommeil, alimentation, temps d'écran, activité physique, etc.).
- J'utilise mon agenda pour bien m'organiser.
- Je me fixe des périodes d'étude et de devoirs.
- Je demande de l'aide à mes enseignants au besoin.

Bienveillance

Comportements attendus

4- Je respecte les personnes en paroles et en gestes.

5- Je prends soin de l'environnement et du matériel mis à ma disposition.

Comportements observables

- Je suis poli.
- Je pose des gestes pacifiques.
- Je suis attentif aux signes d'inconfort des autres.
- Je respecte l'espace personnel de chacun.
- Je me déplace de façon sécuritaire, en marchant et en libérant les accès communs.
- J'utilise un ton de voix calme.
- Je dispose des déchets aux bons endroits.
- Je garde propre le mobilier de l'école mis à ma disposition (bureau, chaise, casier, etc.).
- Je manipule adéquatement le matériel scolaire (manuels, livres, Chromebooks, etc.).

Comportements attendus

6- Je contribue à un climat scolaire positif.

7- Je respecte la diversité de tous les individus (élèves et membres du personnel) que je côtoie au quotidien.

Comportements observables

- J'attends mon droit de parole.
- Je respecte les demandes des adultes.
- Je me conforme aux règles de l'école et de la classe.
- Je m'occupe de ce qui me concerne quand un adulte intervient.
- J'écoute les interventions des autres avec ouverture et tolérance.
- J'utilise un langage respectueux dans mes échanges.
- Je fais preuve d'ouverture quant à la diversité culturelle et sexuelle.

Manquements

Les mesures d'aide et d'accompagnement reliées aux manquements ont pour objectif de maintenir un environnement sain et sécuritaire pour tous. Ils s'appliquent en fonction de la situation vécue et visent à responsabiliser les élèves dans leurs gestes et leurs paroles.

Manquement mineur

Un manquement mineur survient lorsqu'un élève adopte un comportement qui nécessite une intervention éducative de la part d'un adulte. Une gradation d'intervention est à préconiser. Un manquement peut mener à une sortie de classe. Un manquement mineur peut devenir un manquement majeur par effet de récurrence.

Voici quelques exemples:

- Langage inapproprié;
- Bousculade, chamaillage;
- Utilisation non autorisée du téléphone cellulaire;
- Bris du matériel;
- Refus de faire le travail demandé ou de collaborer;
- Tout comportement qui contrevient aux comportements attendus énumérés dans le code de vie.

Manquement majeur

Un manquement majeur survient lorsqu'un élève adopte un comportement qui peut porter atteinte au bien-être physique ou psychologique d'une personne. Ce type de manquement peut nécessiter l'intervention des services complémentaires, de la direction, du policier-école ou d'autres partenaires.

Voici quelques exemples:

- Vandalisme;
- Plagiat et tricherie;
- Menaces physiques ou verbales;
- Possession d'arme blanche;
- Commentaires dégradants (racisme, sexisme, etc.);
- Toute forme de violence ou d'intimidation;
- Acte de violence à caractère sexuel;
- Vapotage dans l'école et sur le terrain;
- Consommation, possession de drogue ou d'alcool;
- Prise ou partage d'une photo/vidéo sans le consentement de la personne concernée;
- Tout autre comportement qui porte atteinte au bien-être d'une personne ou au bon déroulement scolaire.

Types de mesures

Des mesures de soutien et d'encadrement sont mises en place afin d'accompagner les élèves dans le maintien d'un comportement qui favorise les apprentissages et correspondent aux valeurs de l'école. Les mesures de soutien visent à outiller l'élève afin qu'il adopte des comportements responsables. Quant aux mesures d'encadrement, elles peuvent nécessiter l'intervention des services complémentaires, ainsi que celle de la direction. Les mesures seront appliquées en fonction de la nature et de la gravité de la situation.

Mesures de soutien (mesures d'aide)

- Enseignement des comportements attendus en prévention;
- Discussion sur le comportement à modifier et recherche de solution avec l'élève;
- Suivi avec l'éducateur spécialisé;
- Accompagner l'élève dans une démarche de résolution de conflits;
- Communication avec les parents;
- Mise en place d'un plan d'action ou d'un plan d'intervention;
- Feuille de route;
- Rencontre préventive avec le policier-école;
- Référence à un service professionnel;
- Collaboration avec les partenaires externes.

Mesures d'encadrement (mesures disciplinaires)

- Avertissement verbal ou écrit;
- Confiscation d'objet ou d'accessoire proscrits;
- Rencontre élève-intervenant;
- Retrait de la classe;
- Réflexion écrite;
- Geste réparateur (excuses verbales ou écrites, nettoyage, réparation, etc.);
- Retenue à l'extérieur des heures de cours;
- Rencontre avec la direction;
- Arrêt d'agir à l'interne ou à l'externe;
- Retour progressif de l'élève à l'école ou dans la classe;
- Référence au policier-école;
- Appel à la DPJ;
- Relocalisation.

Ponctualité et assiduité

Le premier critère de ta réussite, c'est ta présence en classe, ton assiduité et ta ponctualité. À cet effet, l'école secondaire de la Cité s'est munie d'un cadre pour réagir aux absences et aux retards fréquents.

Horaire de l'école

1re période: 8 h 30 à 9 h 45

Pause: 9 h 45 à 10 h

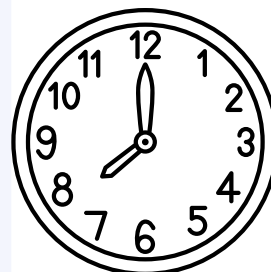
2e période: 10 h à 11 h 15

Période du dîner: 11 h 15 à 12 h 45

3e période: 12 h 45 à 14 h

Pause: 14 h à 14 h 15

4e période: 14 h 15 à 15 h 30



Retards

Pour favoriser ta réussite et éviter de perturber le déroulement du cours, tu dois arriver à temps à tous tes cours. Au son de la cloche qui annonce le début de la période, tu dois être assis à ton bureau avec ton matériel et être prêt à travailler.

En cas de retard, tu devras te procurer un billet au local de retrait pour réintégrer ton cours. **Après 20 minutes de retard, tu devras demeurer au local de retrait et une absence non motivée sera ajoutée à ton dossier.**

Lorsqu'une problématique en lien avec les retards non justifiés est observée, l'école peut appliquer les mesures suivantes:

- Communication avec les parents / tuteurs par l'enseignant-ressource;
- Rencontre avec un éducateur spécialisé;
- Retenue avec réflexion;

Des plages horaires seront identifiées pour des retenues 2 fois par mois, sur l'heure du dîner. Les élèves avec des problématiques de retards y seront convoqués.

- Rencontre avec la direction;
- Communication avec les différents partenaires en place (CIUSSS, DPJ, etc.).

Soulignons qu'une problématique au niveau des retards est un indicateur qui doit alerter les parents et l'équipe-école en lien avec le décrochage scolaire.

Absences

En vertu de l'article 17 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, **les parents des élèves doivent prendre les moyens nécessaires pour que l'obligation de fréquentation scolaire soit remplie.** C'est donc dire que la présence à l'école est obligatoire, à tous les cours. **Si un élève doit s'absenter, son absence doit être signalée par ses parents.** Ceux-ci doivent téléphoner au secrétariat au **418-686-4662, poste 2**. Il est possible de laisser un message en dehors des heures d'ouverture (boîte vocale) via l'application Clic école ou directement sur Mozaik.

Les parents disposent de 48 heures pour motiver une absence, autrement elle devient une absence non motivée comptabilisée. Voici le lien pour motiver les absences et les retards: <https://portailparents.ca/>

Lorsqu'une problématique en lien avec les absences est observée, motivées ou non, l'école peut appliquer les mesures suivantes:

- Communication aux parents;
- Rencontre avec un éducateur spécialisé;
- Rencontre avec un conseiller d'orientation;
- Rencontre avec la direction;
- Envoi d'une lettre aux parents;
- Communication avec les différents partenaires en place (CIUSSS, DPJ, etc.);
- Signalement à la DPJ.

Tenue vestimentaire

À l'école secondaire de la Cité, il existe un code vestimentaire pour permettre aux élèves de cheminer en sécurité, dans le respect des autres et du contexte scolaire.

Le code vestimentaire nous permet d'évoluer dans un environnement propice à l'apprentissage pour les élèves de l'école. Apprendre à se vêtir en fonction du milieu de vie fréquenté est un savoir-être qui est attendu de tous. La sécurité, la décence et le respect doivent orienter le choix de la tenue vestimentaire de tous les élèves. Le code vestimentaire est valide en tout temps et en tous lieux.

**Le personnel scolaire, appuyé par l'équipe de direction, se réserve un droit de regard quant à la conformité de la tenue vestimentaire. On peut également demander à des élèves de s'identifier, pour des fins de sécurité.*

Plagiat et tricherie

Afin de maintenir un environnement d'apprentissage honnête et équitable, le plagiat et la tricherie sont des comportements répréhensibles à l'école de la Cité.

Le plagiat et la tricherie consistent à:

- Copier le travail d'un autre élève, en tout ou en partie;
- Partager des réponses ou des questions;
- Copier intégralement du contenu provenant d'une source externe ou générée par l'intelligence artificielle;
- Utiliser un outil, du matériel ou un logiciel non autorisé pendant l'évaluation;
- Si un élève se retrouve en situation de plagiat ou de tricherie, les parents seront automatiquement informés. Voici les mesures qui peuvent être appliquées en cas de tricherie :
Se voir attribuer la note de zéro, reprendre l'évaluation ou reprendre l'évaluation avec pénalité.

Absence à une évaluation ministérielle

Lors des périodes d'évaluation, **toute absence doit être motivée et justifiée par un document officiel**. Les motifs reconnus incluent notamment :

- maladie sérieuse ou accident (avec preuve médicale);
- décès d'un proche;
- convocation officielle (ex. : tribunal);
- participation à un événement d'envergure autorisé;
- toute autre situation jugée exceptionnelle par la direction.

En cas d'absence reconnue, l'élève pourrait être inscrit à une reprise lors d'une session ultérieure. Une absence non reconnue peut engendrer la cote "ABS" ou la note de zéro.

Absence à une évaluation maison

Le code de vie de l'école se dote de mesures dans le cas où un élève manquerait une évaluation maison. À la discrétion de l'enseignant, les mesures suivantes pourraient être appliquées :

- Reprise de l'examen pendant les heures de cours;
- Reprise de l'examen à l'extérieur des heures de cours;
- En cas d'absences répétées et non motivées, possible attribution de la note de zéro.

Utilisation des appareils numériques

En conformité avec les règles de conduite prévues par la *Loi sur l'instruction publique*. L'école se donne pour objectif d'établir un cadre en matière de civisme en définissant un ensemble de comportements et d'attitudes qui témoignent du respect des personnes, des règles et des valeurs de la communauté éducative.

1. Il est interdit aux élèves d'utiliser un cellulaire, des écouteurs et tout autre appareil mobile personnel sur les terrain et dans les bâtiments de l'école sauf lorsque cette utilisation est requise pour l'un ou l'autre des motifs suivants :

- 1.1 Les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant;
- 1.2 L'état de santé d'un élève;
- 1.3 Les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

À l'école de la Cité, la politique d'utilisation des appareils électroniques prévoit que :

Les appareils permis sont : Liseuse numérique, MP3 sans écran et écouteurs avec fil.

Les appareils interdits sont : cellulaire, montre intelligente, MP3 avec écran, ordinateur portable, console de jeux vidéo, écouteurs sans fil, tablette électronique.

Périmètre et durée : L'élève doit fermer son cellulaire dès son arrivée sur le terrain de l'école. Lors de son entrée dans l'école, il doit le déposer dans son casier barré. Le cellulaire pourra être récupéré à la fin des cours à 15 h 30 et être allumé à l'extérieur du terrain de l'école.

Si un élève se retrouve avec un cellulaire ou autre matériel électronique, ce dernier sera confisqué et d'éventuelles conséquences s'appliqueront en cas de récidive.

Faire preuve de respect et de discernement en tout temps sur les médias sociaux, en s'abstenant de tout propos inapproprié et en étant conscient du caractère public des publications.

L'utilisation du nom ou du logo du CSS ou d'un établissement scolaire sur les médias sociaux est interdite sans autorisation écrite.

Visage à découvert

En conformité avec l'article 18.3 de la *Loi sur l'instruction publique* en vigueur depuis le 30 octobre 2025, l'élève doit avoir le visage découvert en tout temps sur l'ensemble du périmètre de l'école. Cette exigence ne peut être levée qu'en raison d'un motif de santé ou d'un handicap.

Référence : *Loi sur l'instruction publique*.

Vouvoisement

En conformité avec l'article 76 de la *Loi sur l'instruction publique* en vigueur depuis le 1er janvier 2026, l'élève doit vouvoyer le personnel de l'école ainsi qu'utiliser les titres « madame » ou « monsieur » pour s'adresser à ceux-ci.

Référence : *Gazette officielle du Québec*, 2 juillet 2025

Moyens pour dénoncer une situation d'intimidation en toute confiance

La violence et l'intimidation sous toutes leurs formes sont inacceptables. Elles ne sont tolérées ni à l'école, ni sur son terrain, ni par l'entremise des réseaux sociaux. Si des actes compromettants la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent les signaler et savoir que ces situations seront prises en charge rapidement et efficacement.

Toute personne qui est témoin de tels actes ou qui en a connaissance doit les signaler en remplissant le formulaire de dénonciation **accessible à l'aide du code QR ci-dessous**. Les situations peuvent également être signalées à tout membre du personnel de l'école en tout temps.

**Pour dénoncer une situation
que tu vis ou que tu as vue,
numérise le code QR.**



Dénoncer une situation
Français



Denounce a
situation English



استنكر حالة ما
عربي



Reportar una
situación Español